

Commission II. (PHÉNOMÈNES CHROMOSPHÉRIQUES)

1. La Commission recommande que soient maintenues, pour une nouvelle période de trois années, les subventions annuelles de 3000 francs or et 1500 francs or, accordées par le précédent Congrès aux Observatoires de Meudon et d'Arcetri, respectivement, pour la publication des *Cartes synoptiques de la chromosphère solaire* et des *Immagini spettroscopiche del bordo solare*.

2. La Commission recommande l'organisation d'une entente internationale pour réaliser en commun, par la photographie directe ou le spectrohéliographe, des films cinématographiques de protubérances qui, se complétant l'un l'autre, permettraient de suivre l'évolution des phénomènes sur un intervalle de temps plus grand que la durée maxima d'une observation continue dans un seul établissement.

Commission I2. (RADIATION ET SPECTROSCOPIE SOLAIRE)

1. La Commission insiste sur l'importance, pour l'astrophysique, de la détermination des pouvoirs oscillatoires d'un grand nombre de transmutations atomiques et demande aux laboratoires de physique de coopérer à ces mesures.

2. A l'unanimité, la Commission demande qu'une subvention de 2000 francs or (le reste étant donné par la Société hollandaise "de Hollandsche Maatschappij der Wetenschappen") soit accordée par l'Union, pour participer aux frais de reproduction de l'Atlas solaire photométrique d'Utrecht, donnant les contours de toutes les raies de Fraunhofer, comprises entre 3300 et 8900A, d'après les clichés du Mont Wilson. Cette publication serait de la plus grande importance, non seulement pour les physiciens, spécialisés dans l'étude du soleil, mais aussi pour tous les astrophysiciens. Pour cette raison la Commission croit que l'appui le plus complet doit lui être donné par l'Union. L'Atlas serait distribué gratuitement à tous les observatoires.

Commission I4. (ÉTALONS DE LONGUEUR D'ONDE)

1. On recommande à l'Union Astronomique Internationale d'adopter, pour la production des étalons primaires de longueur d'onde, la spécification adoptée en 1935 par le Comité International des Poids et Mesures, au lieu de celle établie par l'Union en 1925.

2. On recommande l'adoption, comme étalons secondaires de longueur d'onde, des valeurs à sept figures des longueurs d'onde des raies ultra-violettes du fer figurant dans la colonne I des tables 1 et 2.

3. On recommande l'adoption, comme étalons de longueurs d'onde du spectre solaire, des valeurs à sept figures des longueurs d'onde des raies solaires infra-rouges figurant dans la colonne II de la table 5.

4. On recommande l'adoption des notations de la table 7 pour la description qualitative des raies spectrales ainsi que la notation des termes spectroscopiques mentionnée dans la *Phys. Rev.* **33**, 900, 1929, avec le changement suivant dans la table 7:

A = angstrom, unité internationale de longueur d'onde.